



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2009/5
3 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

Soixante-septième session
Genève, 13-16 octobre 2009
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**ÉVOLUTION DES MARCHÉS EN 2009
ET PERSPECTIVES POUR 2010**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient le calendrier des travaux pour les discussions annuelles du Comité du bois sur les marchés et pour l'élaboration de la déclaration annuelle sur les marchés. Le thème retenu cette année est le suivant: «Le marché des produits forestiers de la région de la CEE dans un contexte de crise économique mondiale». Aux fins de l'établissement de la déclaration sur les marchés, il faudra que les délégations présentent en temps voulu des déclarations nationales sur les marchés ainsi que des prévisions concernant les produits forestiers pour 2009 et 2010. Les prévisions par pays et les rapports nationaux sur les marchés doivent être soumis au secrétariat d'ici au 4 septembre 2009. Le texte des rapports sera affiché sur le site Web du Comité dès réception. Le présent document décrit aussi les activités liées aux discussions sur les marchés qui intéressent l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers.

Sur la base de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009* de la CEE/FAO, des prévisions et rapports nationaux et des exposés des experts, le Comité est invité à: a) examiner en quoi la crise économique mondiale affecte les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE; b) examiner d'autres marchés des produits forestiers, l'évolution des politiques et les prévisions; c) rédiger une déclaration officielle sur les marchés pendant la session; d) faire des observations sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009*.

I. INTRODUCTION

1. Le débat annuel sur les marchés fait partie intégrante de la session du Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du programme de travail conjoint intégré pour 2009 approuvé par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO (ECE/TIM/2008/9).
2. Le débat de cette année aura lieu les 13 et 14 octobre 2009 durant la Semaine du Comité du bois au Palais des Nations à Genève. Ce débat, d'une durée d'un jour et demi, offre une occasion privilégiée d'examiner les faits les plus récents concernant les marchés des produits forestiers. Parmi les questions qui seront passées en revue, il convient de mentionner l'évolution des marchés et des politiques, en particulier pendant la période 2009-2010. Chaque question sera présentée par un expert et sera suivie d'un débat auquel participeront les représentants.
3. Le thème des discussions (Le marché des produits forestiers de la région de la CEE dans un contexte de crise économique mondiale) est lié à celui du forum de politique générale qui aura lieu le jour suivant (Le secteur forestier de la région de la CEE dans l'économie verte (voir la note du secrétariat ECE/TIM/2009/6 et la page Web figurant à l'adresse www.unece.org/timber)).
4. Le Comité du bois s'est surtout attaché à analyser les liens entre les marchés des produits forestiers et les politiques des pouvoirs publics et des milieux professionnels, ainsi que leurs effets sur le développement durable du secteur forestier. Cette année encore, les discussions visent à faire la synthèse des travaux et à approfondir la connaissance et la compréhension de l'évolution observée et des enjeux sous-jacents.
5. Les discussions seront fondées sur les constatations de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009*, ainsi que sur les rapports et les prévisions des pays pour 2009 et 2010. La *Revue annuelle* est établie à partir des statistiques pour 2008 fournies par les pays de la région de la CEE, qui ont été intégrées dans la base de données CEE/FAO sur le bois. L'analyse de ces statistiques et de l'évolution des politiques et des marchés est effectuée par le secrétariat avec le concours de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers et d'experts des politiques forestières. La *Revue annuelle* devrait paraître en version papier en anglais pour être distribuée aux participants juste avant les discussions sur les marchés. Les délégations sont encouragées à se procurer la version électronique de la *Revue annuelle sur les marchés* qui paraîtra avant cela en août 2009 sur la page d'accueil du site conjoint du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts (www.unece.org/timber). Des résumés analytiques en français et en russe devraient être disponibles sur le site Web du Comité du bois avant la session et en version papier à la session.
6. Outre cette introduction, le présent document se décompose comme suit:
 - a) Calendrier et organisation des discussions sur les marchés;
 - b) Rédaction de la déclaration du Comité du bois sur les marchés;
 - c) Contributions aux discussions sur les marchés:
 - i) Exposés des pays sur les marchés;

- ii) Prévisions des pays concernant le marché des produits forestiers pour 2009-2010;
- iii) *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009;*
- d) Activités de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers.

II. CALENDRIER ET ORGANISATION DES DISCUSSIONS SUR LES MARCHÉS

7. Les discussions du Comité du bois sur les marchés pour 2009 débuteront dans l'après-midi du mardi 13 octobre et se poursuivront toute la journée du mercredi 14 octobre. Ces discussions, organisées en une journée et demie, permettront de faire le point de l'évolution des marchés et produits forestiers et des enjeux correspondants et laisseront aux experts et aux représentants suffisamment de temps pour échanger des vues. Des orateurs de renom débattront des politiques et de l'évolution des marchés.

8. Le calendrier provisoire présenté ci-dessous pourra être modifié en fonction de la durée des discussions par secteur du marché, du temps disponible et du nombre d'orateurs. Le programme actuel des discussions sur les marchés est affiché sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts à l'adresse www.unece.org/timber. Un calendrier définitif plus détaillé sera communiqué à la session.

Calendrier provisoire: Discussions du Comité du bois sur les marchés

Les marchés des produits forestiers de la région de la CEE dans le contexte de la crise économique mondiale

Mardi 13 octobre 2009

- | | |
|---------|---|
| 15 h 00 | Ouverture: <ul style="list-style-type: none">a) Évolution des politiques ayant une incidence sur les marchés des produits forestiers;b) Marchés des produits forestiers certifiés, y compris l'amendement à la loi Lacey aux États-Unis et les mesures de l'UE imposant un «devoir de diligence» afin de prévenir l'abattage et le commerce illégaux du bois;c) Expérience d'un pays n'appartenant pas à l'UE ni à l'Amérique du Nord, mais qui commerce avec ces deux partenaires, et élabore des politiques concernant le commerce durable et légal du bois;d) Responsabilité sociale des entreprises dans le secteur forestier. |
| 18 h 00 | Fin de la première journée. |

Mercredi 14 octobre 2009

- 10 h 00 Poursuite des discussions sur les marchés, notamment sur les sujets:
- e) Situation économique en 2009-2010;
 - f) Évolution des marchés des matières premières bois et prévisions;
 - g) Énergie provenant du bois: marchés et politiques;
 - h) Marchés du carbone forestier;
 - i) Évolution du marché des sciages feuillus et prévisions;
 - j) Marchés des bois tropicaux;
 - k) Évolution des marchés des sciages résineux et prévisions;
 - l) Influence de la construction écologique sur le secteur forestier;
 - m) Évolution des marchés des panneaux et prévisions;
 - n) Évolution des marchés de la pâte de bois et du papier et prévisions;
 - o) Évolution du marché chinois des produits du bois.
- 18 h 00 Fin des discussions sur les marchés.

9. Après les exposés liminaires consacrés aux grandes orientations et à l'évolution des marchés, les discussions porteront sur les tendances et les prévisions concernant certains secteurs. Dans la mesure du possible, l'examen des secteurs du marché consistera à analyser l'évolution actuelle et les prévisions à court terme dans les trois sous-régions, à savoir l'Europe, la région de l'EOCAC (Europe orientale, Caucase et Asie centrale) et l'Amérique du Nord. Ces analyses sont fondées sur les prévisions communiquées par les pays pour 2009 et 2010 dans les réponses au questionnaire du Comité du bois et sur les conclusions figurant dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009*. Les participants seront ensuite invités à commenter les tendances et les faits nouveaux observés. Les résultats des échanges de vues seront repris dans la déclaration sur les marchés. Tous les renseignements d'ordre général, les prévisions, les exposés ainsi que la déclaration sur les marchés (sous forme de communiqué) seront ultérieurement affichés sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

III. RÉDACTION DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ DU BOIS SUR LES MARCHÉS

10. La déclaration sur les marchés est le fruit d'un consensus officiel au sein du Comité du bois sur l'évolution des marchés des produits forestiers et sur les politiques correspondantes. À partir des prévisions fournies par les États membres de la région de la CEE, le Comité du bois

établit des estimations de la consommation, de la production et du volume du commerce à prévoir pour l'année suivante. Depuis 2006, les prévisions pour les résineux sont établies en coordination avec la Conférence internationale sur les résineux (qui se réunira deux semaines plus tard à Madrid). À la suite des discussions annuelles sur les marchés, fondées sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009*, et compte tenu des analyses d'experts sur chaque secteur et des échanges de vues entre les représentants, le Comité adopte à la fin de sa session annuelle une déclaration formelle sur les marchés. Celle-ci est consignée dans le rapport de la session et publiée sous la forme d'un communiqué de presse. Elle est également affichée sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

11. Le calendrier prévu pour la rédaction et l'approbation de la déclaration officielle du Comité du bois sur les marchés et du communiqué de presse est le suivant:

Jeudi 15 octobre 2009

- 8 h 30 Élaboration par le comité de rédaction d'une déclaration, sur la base d'un projet établi par le secrétariat qui est distribué la veille. Les travaux du comité se dérouleront en anglais, sans interprétation. La salle de réunion sera confirmée la veille.
- 9 h 30 Fin des travaux du comité de rédaction.

Vendredi 16 octobre 2009

- 10 h 00 Poursuite de la session du Comité du bois en séance plénière. Examen de divers points et adoption du rapport, dont une partie est constituée par la déclaration sur les marchés.
- 13 h 00 Fin de la session du Comité du bois.

12. Le projet de déclaration sur les marchés est présenté pour approbation par le Comité du bois à l'occasion de l'adoption du rapport de la session. Les délégations qui souhaiteraient apporter une contribution à la déclaration devraient si possible se faire représenter le jeudi matin au comité de rédaction, plutôt que de proposer des modifications de fond au cours de la séance plénière. Faute de temps pour faire traduire les modifications apportées au projet par le comité de rédaction, les modifications seront disponibles uniquement en anglais. Des services d'interprétation simultanée seront néanmoins assurés au cours de la session.

13. Comme à l'accoutumée, le comité de rédaction disposera d'un projet de texte établi par le secrétariat, qui l'aura rédigé le mardi et le mercredi soir pour faire en sorte que les versions anglaise, française et russe soient disponibles le mercredi après-midi et le jeudi. Les années précédentes, les pays ci-après étaient représentés au comité de rédaction: Allemagne, Autriche, Canada, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Suède. Cela étant, il est loisible à tous les pays de participer à ses travaux.

Mardi 13 octobre 2009

14. Le texte de la déclaration est publié sous la forme d'un communiqué de presse en anglais, accompagné d'un résumé des points saillants et de tableaux présentant les prévisions par sous-région pour 2009 et 2010. Le texte est également téléchargé sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Les versions française et russe de la déclaration sur les marchés du Comité du bois paraîtront sur ce site après la session, en sus de tableaux complets par secteur montrant les prévisions nationales. Les exposés faits par les participants pendant les discussions sur les marchés seront affichés sur le site Web après la session. Comme la déclaration est officiellement approuvée par le Comité du bois, elle fait partie intégrante du rapport de la session, même si elle est publiée séparément.

IV. CONTRIBUTIONS AUX DISCUSSIONS SUR LES MARCHÉS

15. La qualité des contributions des États membres ainsi que leur degré d'actualité et d'exhaustivité sont déterminants pour la qualité des travaux du Comité du bois. Dans le cadre des discussions sur les marchés, ces travaux englobent le débat proprement dit, les prévisions et la déclaration sur les marchés. Tous les pays membres de la CEE devraient donc soumettre tant leur rapport sur les marchés que leurs prévisions chiffrées selon la procédure exposée ci-après, qu'ils soient ou non représentés à la réunion. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat.

A. Invitation à établir des rapports par pays sur les marchés

16. Qu'ils soient sous forme électronique ou sur papier, les rapports des pays sur les marchés sont indispensables à un débat fructueux car il n'y a pas d'autre moyen pour que les délégations et le secrétariat soient dûment informés de l'évolution des marchés des différents pays. Les délégations qui participent aux travaux du Comité du bois sont invitées à collaborer et à faire parvenir au secrétariat un rapport par pays avant le **4 septembre 2009** (par courrier électronique à l'adresse info.timber@unece.org). Les rapports seront affichés sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts par ordre de réception, pour permettre aux représentants, aux orateurs et au secrétariat de les lire avant les discussions. Des indications sur la teneur du rapport seront adressées aux chefs de délégation en août et affichées sur ce site Web. L'attention des délégations est appelée sur les annotations relatives au point 5 de l'ordre du jour provisoire (ECE/TIM/2009/1) concernant les discussions sur les marchés.

17. Les rapports nationaux sur les marchés sont à présenter uniquement sous forme électronique. Les délégations ayant décidé en 2007 que des exemplaires imprimés des rapports n'étaient plus nécessaires ni souhaités, il est impératif que tous les pays soumettent leur rapport à temps pour faciliter les travaux préparatoires des autres délégations, des orateurs et du secrétariat. Pour celui-ci, il est ainsi plus commode de télécharger les rapports et il n'a pas à adresser des rappels aux pays qui n'ont pas répondu. Les rapports soumis en retard risquent de ne pas être lus, ce qui est regrettable tant pour les auteurs que pour les participants aux discussions sur les marchés.

B. Invitation à communiquer des prévisions par pays concernant les marchés

18. Il est rappelé aux délégations qu'elles doivent s'efforcer de communiquer les meilleures prévisions possibles à court terme, compte tenu des renseignements disponibles et de l'avis d'experts. Des lignes directrices pour l'établissement des prévisions, élaborées à la demande du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, sont jointes au questionnaire du Comité du bois pour faciliter cette tâche.

19. De nombreuses délégations choisissent d'examiner leurs rapports et leurs prévisions avec les parties prenantes au niveau national. Les prévisions étant des estimations à compter d'un moment précis, elles ne peuvent répondre aux mêmes critères de qualité que les statistiques officielles portant sur l'évolution antérieure.

20. Toutes les prévisions sont par définition considérées comme des estimations à une date donnée. Le secrétariat engage toutes les délégations à établir des prévisions en faisant preuve de bon sens afin de fournir des estimations réalistes, en particulier pour l'année suivante. L'absence de prévisions – par exemple la mention «aucun changement» pour l'année suivante – dénature grandement un tel exercice: de ce fait, les discussions sur les marchés sont moins probantes. Compte tenu de la rapidité avec laquelle la situation économique actuelle évolue, il est peu probable qu'en 2010 la situation sur les marchés nationaux soit identique à celle de 2009. Ainsi qu'il a été souligné, l'absence de prévisions n'est guère favorable aux discussions sur les marchés, les dévalorisant considérablement aux yeux des délégations qui ont fourni les estimations demandées et qui comptent les partager avec d'autres.

21. Comme on l'a vu, le Comité du bois accorde un rang de priorité élevé à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de statistiques et de prévisions à court terme concernant la production, le commerce et la consommation de produits forestiers (élément 1 du programme de travail intégré). Le secrétariat peut s'acquitter de cette tâche importante plus aisément si les réponses aux questionnaires, tels qu'ils ont été mis au point et approuvés par les pays membres, lui parviennent rapidement et sont complètes.

22. Il est rappelé aux délégations que, la date limite pour l'envoi des réponses au questionnaire du Comité du bois étant fixée au **4 septembre 2009**, il leur faut veiller au respect de ce délai. Comme pour les rapports sur les marchés, les délégations qui participent aux travaux du Comité du bois sont invitées à collaborer avec les représentants nationaux participant à la Conférence internationale sur les résineux à l'établissement de prévisions concernant ce secteur du marché. Il sera impossible d'établir les statistiques et les rapports du Comité du bois à temps pour la session si les prévisions ne sont pas toutes reçues avant la date limite. Là encore, les données communiquées par les correspondants nationaux sont des estimations et non des statistiques officielles. Elles sont systématiquement présentées comme telles et la date à laquelle elles ont été établies est bien précisée de manière à éviter tout malentendu. La participation de tous les pays est essentielle et très précieuse pour le succès des débats et la fiabilité des analyses.

C. Revue annuelle du marché des produits forestiers 2008-2009

23. La *Revue annuelle du marché des produits forestiers, 2008-2009* sera disponible sous forme électronique en août 2009, la version papier devant être distribuée immédiatement avant la

session. Comme il a été indiqué plus haut, le résumé analytique sera également disponible sur le site Web et devrait être distribué dans la salle de réunion en anglais, en français et en russe.

**V. ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO
DES MARCHÉS ET DE LA COMMERCIALISATION
DES PRODUITS FORESTIERS**

24. L'Équipe organisera, le 12 octobre 2009, un atelier sur la construction écologique (ECE/TIM/2009/2) et participera activement aux discussions sur les marchés. Elle tiendra sa réunion de travail à 8 h 30 le mardi 13 octobre, c'est-à-dire avant l'ouverture officielle de la session du Comité. La réunion se déroulera au Palais des Nations et la salle qui lui est affectée sera annoncée par courrier électronique aux destinataires figurant sur la liste de diffusion de l'Équipe. Elle sera également communiquée, de même que l'ordre du jour, sous la rubrique «Réunions» sur le site Web www.unece.org/timber/mis/tos/specialists.htm.

25. Les membres de l'Équipe seront les bienvenus à toutes les manifestations qui se dérouleront lors de la Semaine du Comité du bois et sont invités à participer aux travaux du comité de rédaction en vue de l'établissement de la déclaration sur les marchés dans la matinée du 15 octobre. On trouvera de plus amples informations sur la Semaine du Comité du bois et les réunions connexes sur le site Web du Comité du bois à l'adresse www.unece.org/timber.
